

LA BAISSSE DES PENSIONS, C'EST **NON** ! TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET DANS LA RUE

Les agents des IEG, comme l'ensemble des salariés, ont beaucoup à perdre avec le système par points :

- Un **calcul de la pension sur toute la carrière** au lieu des 6 derniers mois.
- Un **âge pivot** qui repousse le départ ou diminue la pension de 5% par année manquante.
- La **disparition des spécificités IEG**, notamment des départs anticipés pour services actifs.

À travers 3 exemples ci-dessous, nous avons chiffré la perte. **C'est juste énorme... et impensable !**
L'âge pivot retenu est de 64 ans. Selon le rapport Delevoye, il évoluera avec l'espérance de vie : 65 ans et 5 mois pour la génération 1980, 66 ans et 3 mois pour la génération 1990, etc... La perte est donc sous-estimée !



Christophe

né en 1990
embauché en 2009 : Bac Pro NR 50
NR 170 en 2052

43 ans de cotisation

Régime actuel IEG

Départ anticipé à 59 ans et demi (CEJR services actifs 100%)

Pension : **2 885 €**

Régime par points

(à partir de 2025)

Retraite à 62 ans

Pension : **1 881 €**

-1 004 €
par mois

-34,8%



Céline

né en 1985
embauchée en 2005 : BTS NR 90
NR 210 en 2047

- Retraite à 62 ans
- 42 ans de cotisation
- Majoration 2 enfants (nés après 2008)

Régime actuel IEG

Pension : **3 425 €**

Régime par points

(à partir de 2025)

Pension : **2 419 €**

-1 006 €
par mois

-29,4%



Marion

né en 1990
embauchée en 2014 : Bac+5 NR 170
NR 320 en 2052

- Retraite à 62 ans
- 38 ans de cotisation
- Majoration 2 enfants (nés après 2008)

Régime actuel IEG

Pension : **4 321 €**

Régime par points

(à partir de 2025)

Pension : **3 421 €**

-900 €
par mois

-20,8%

Méthodologie : droits calculés selon les règles en vigueur avant 2025 et selon le régime par points au-delà ; inflation neutralisée (euros constants 2019) ; montant moyen de primes de 15% pris en compte dans le régime par points (pour les 3 exemples).

UNE SEULE SOLUTION :
GRÈVE RECONDUCTIBLE LES 9,10 ET 11 JANVIER
ET JUSQU'AU RETRAIT !